Permanences du SIB

Pétitionnaire

Mairie

SIB

1 Le pétitionnaire prend attache auprès de sa mairie pour exposer son projet. Il complète le « questionnaire ».
La secrétaire indique à celui-ci qu'elle reviendra vers lui pour lui transmettre la date, l'heure et le lieu du rendez-vous

2 Transmission du questionnaire complété et demande de créneau

3 Retour à la mairie avec date, heure, et lieu du rendez-vous.

4 La mairie revient vers le pétitionnaire pour lui indiquer le rendez-vous, celui-ci accepte ou décline.

5 L'instructeur prépare le rendez-vous en amont grâce au questionnaire, et rencontre le pétitionnaire à la date convenue. La présence d'un élu, ou d'une secrétaire est nécessaire.